



ECHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE L'UNION EUROPENNE OU DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Conditions légales

- avoir acquis sa résidence normale en France (résider depuis au moins 6 mois sur le territoire national),
- dans les cas où l'aptitude médicale à conduire est exigé par la réglementation française, avoir été reconnu apte par un contrôle médical (exemple : pour l'échange des catégories dites lourde C et D), voir la page contrôle médical du site internet,
- remplir les conditions de la reconnaissance du permis excepté la condition de validité du permis qui n'est pas exigée pour l'échange, à savoir :

- vous avez atteint l'âge minimal requis pour conduire sur le territoire français

- vous ne faites pas l'objet dans le pays qui vous a délivré le permis d'une mesure de suspension ou de restriction ou d'annulation de vos droits à conduire

- vous n'avez pas obtenu ce titre pendant une période d'interdiction de solliciter ou d'obtenir un permis de conduire en France

- vous n'avez pas obtenu votre permis de conduire en échange d'un titre délivré par un État non membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen avec lequel la France n'a pas conclu d'accord de réciprocité. **Dans ce cas, votre permis de conduire ne sera pas reconnu sur le territoire français au-delà du délai d'un an suivant l'acquisition de votre résidence normale en France.** Au-delà, vous devrez vous présenter à l'examen du permis de conduire en France.

Comment effectuer votre démarche

Si vous n'habitez pas Paris, renseignez vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1758>

Si vous habitez Paris, suivez les indications ci-dessous et téléchargez les formulaires et liste de pièces sur le site

1ère étape

Vous devez solliciter l'échange de votre permis de conduire étranger contre un permis de conduire français en adressant un courrier de demande en recommandé avec accusé de réception accompagné des copies des pièces de votre dossier à l'adresse :

**Préfecture de Police
Direction de la Police Générale
Bureau des permis de conduire – CREPIC/EPE
1 bis rue de Lutèce
75195 PARIS CEDEX 04**

Les formulaires à fournir

Vous renseignerez et fournirez impérativement les deux formulaires CERFA indiqués ci-dessous :

- [le formulaire de demande d'échange du permis étranger n°14879*01](#), dûment renseigné et signé ;
- [le formulaire CERFA référencé 06 \(n°14948*01\) de demande de permis de conduire au format de l'Union Européenne](#)

Si vous téléchargez le formulaire CERFA 06, vous pouvez le renseigner directement à l'écran. Vous devez impérativement l'imprimer en couleur, puis le dater et le signer.

Attention : les photographies devront être conformes à la norme *relative à l'apposition des photographies sur les cartes nationales d'identité et les passeports*. Elles ne doivent comporter aucune trace ou marque, du type agrafe ou trombone et ne doivent pas être collées ou agrafées au formulaire CERFA. Vous veillerez à y inscrire au verso vos nom, prénoms et date de naissance.

Les formulaires CERFA, les pièces à joindre à votre demande et les normes des photographies officielles sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture de police à la rubrique particulier/permis de conduire/échange du permis de conduire de l'union européenne ou de l'espace économique européen (en dessous du lien où le présent document est téléchargeable)

2ème étape

SI un rendez-vous vous est fixé par le service

Vous vous présenterez 10 minutes avant l'heure de votre rendez-vous à l'accueil du service d'échange des permis de conduire. Le recueil de votre demande, selon votre situation, prend environ une quinzaine de minutes. **Votre présence au dépôt de votre dossier est obligatoire**, cette démarche ne peut être effectuée par procuration.

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, le bureau des permis de conduire pourra conserver votre permis de conduire étranger afin de faire procéder à son analyse par les

services compétents en vue de s'assurer de son authenticité. Une attestation de dépôt sécurisée vous est alors délivrée.

Ce document n'est en aucun un document vous donnant droit à conduire, vous pouvez cependant le présenter accompagné d'une copie couleur de votre permis de conduire en cas de contrôle routier. Ce document justifie que vous ne soyez pas en possession de l'original de votre permis de conduire.

3ème étape

Si votre dossier répond aux conditions réglementaires requises, la production de votre permis de conduire national français sera demandée et celui-ci vous sera acheminé à votre domicile par voie postale (sauf si vous devez remettre votre titre de conduite étranger).

Où en est votre permis de conduire ?

Vous pouvez suivre l'avancement de la production et de la distribution de votre permis de conduire :

- en consultant le [site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés](#)

Pour cela, munissez-vous de votre numéro de certificat provisoire de votre permis de conduire **ou** de votre numéro de permis de conduire (à côté de la photographie sur un permis de conduire 3 volets et au verso du permis de conduire sécurisé, sur les deux lignes au dessus de la puce).

Vous pourrez accéder à ces informations **uniquement si l'instruction de votre dossier en préfecture est terminée et si la production de votre permis de conduire a été demandée** auprès de l'Imprimerie Nationale.

Vous pourrez accéder à ces informations dans un délai de 10 jours à compter du lancement de l'ordre de production.

Si la production de votre permis de conduire n'a pas encore été demandée, le message suivant s'affichera: "Votre dossier est en cours d'instruction en préfecture".

- en contactant le centre d'appel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

3400 (0,06 € / min + prix d'un appel)
De 7h45 à 20h00, du lundi au vendredi
De 8h00 à 17h00, le samedi

Vous pouvez également être informé par SMS ou par courriel de la disponibilité de votre permis de conduire:

Cette fonctionnalité est accessible sur le [site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés](#), en renseignant votre numéro de dossier, votre numéro de téléphone portable et/ou votre adresse électronique.